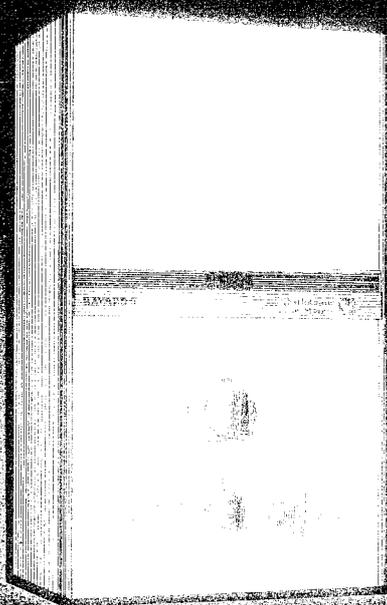


**Chaffoteaux
et Maury**



BAYARD 5 TS

CAT. III et CAT. I 3

chauffe-eau à gaz

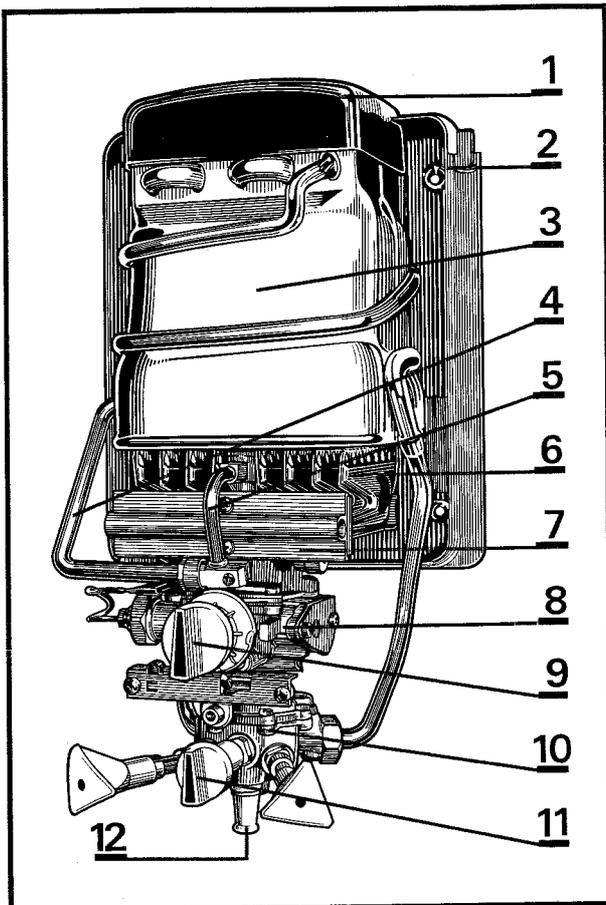
de 5 litres / minute

Notice technique d'installation

Notice d'emploi et d'entretien (user)

description

CHAUFFE-EAU THERMOSTABLE



- à sécurité d'atmosphère
- à sécurité préventive.

- 1) Déflecteur.
- 2) Enveloppe extérieure. Deux parties en tôle d'acier revêtue d'une résine cuite au four à haute température.
- 3) Corps de chauffe en cuivre brasé et étamé.
- 4) Sécurité préventive.
- 5) Veilleuse à sécurité positive par thermocouple et sécurité d'atmosphère.
- 6) Brûleur breveté multigaz en acier inoxydable.
- 7) Nourrice porte injecteurs.
- 8) Partie gaz avec régulateur de débit gaz (H - AP - Lacq - Groningue).
- 9) Bouton de sélecteur de puissance permettant de diminuer le débit de gaz au brûleur et l'allumage automatique de la veilleuse.
- 10) Valve eau automatique avec régulateur de débit d'eau.
- 11) Sélecteur de température.
- 12) Brise jet (en modèle 1F).

Fig. 1

côtes d'encombrement

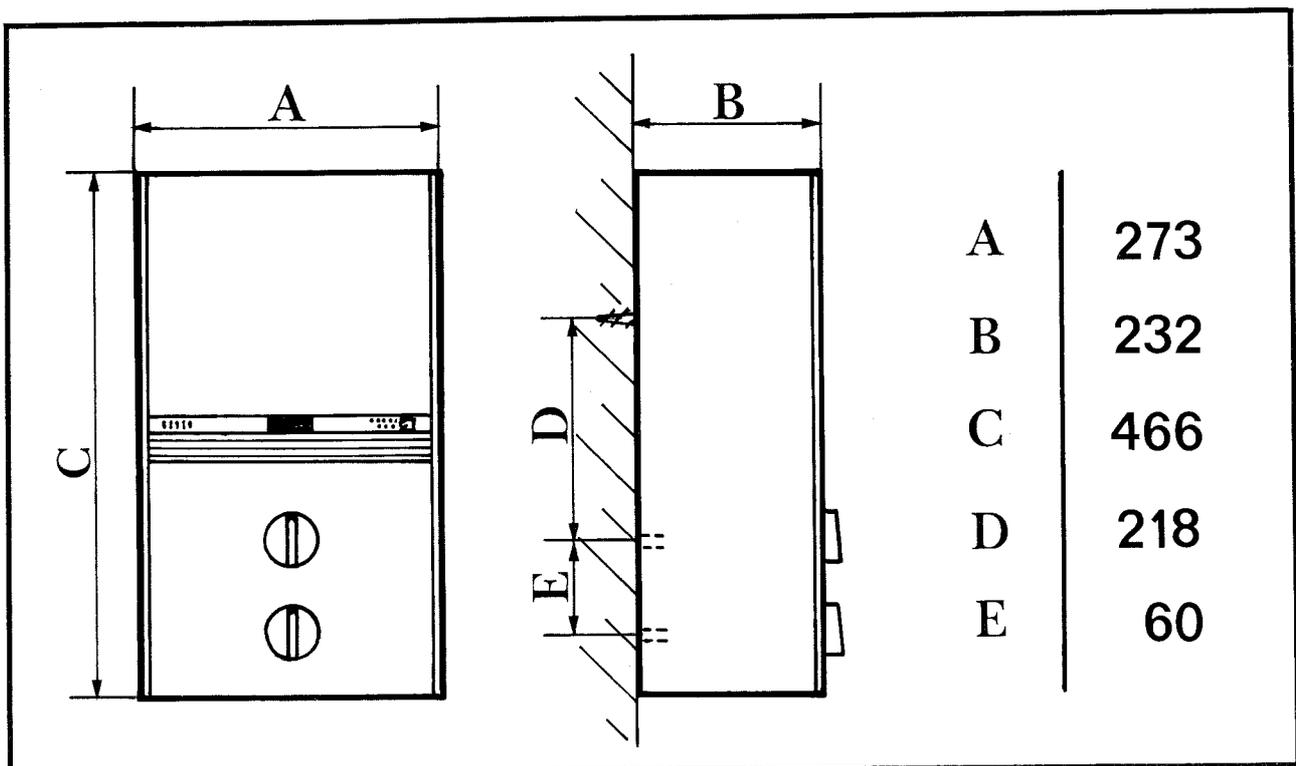


Fig. 2

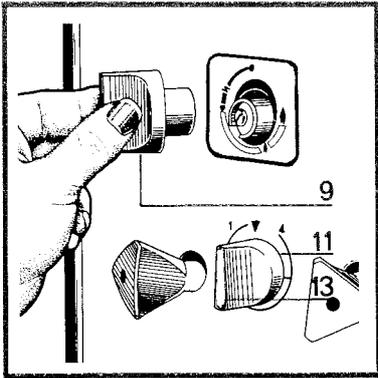


Fig. 3

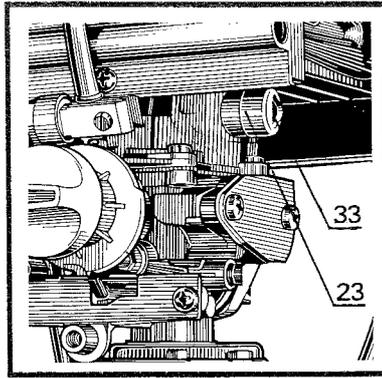


Fig. 7

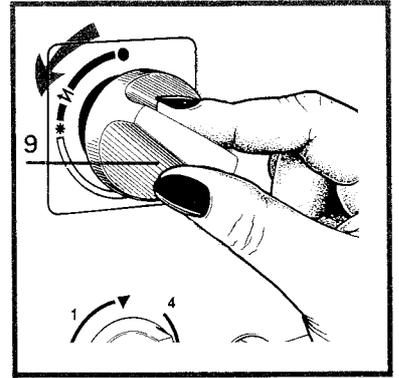


Fig. 11

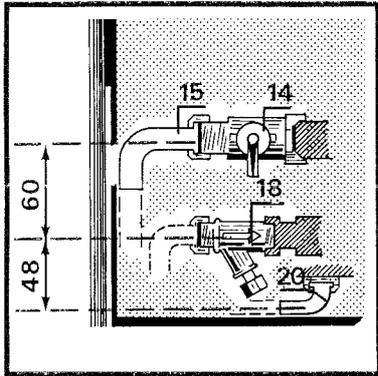


Fig. 4

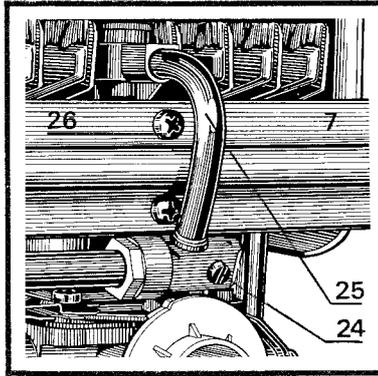


Fig. 8

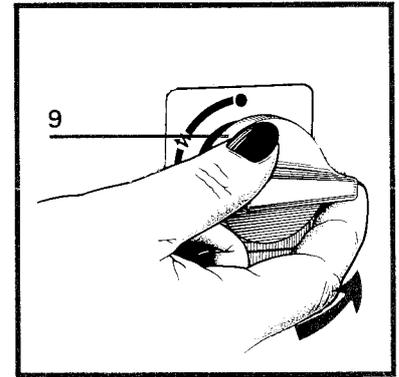


Fig. 12

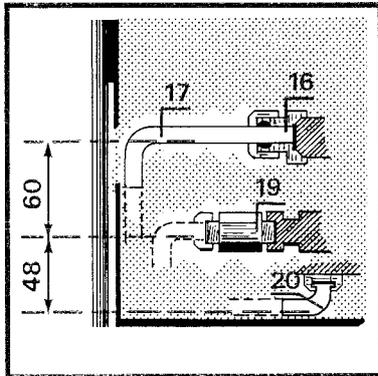


Fig. 5

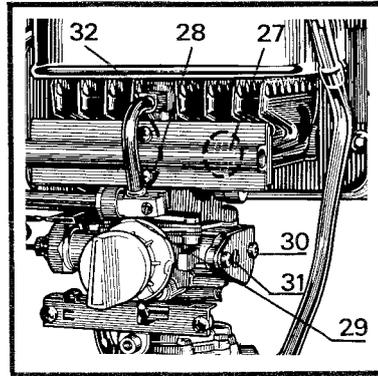


Fig. 9

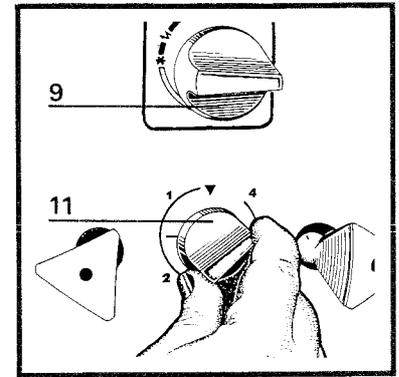


Fig. 13

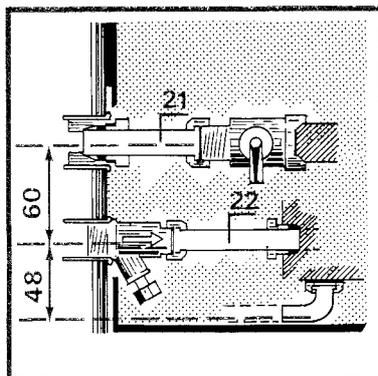


Fig. 6

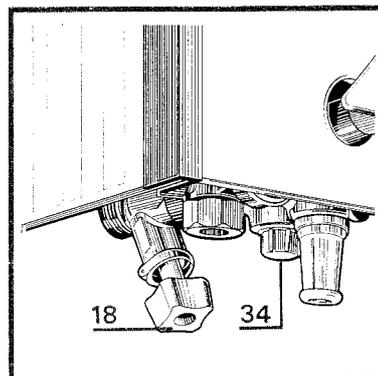


Fig. 10

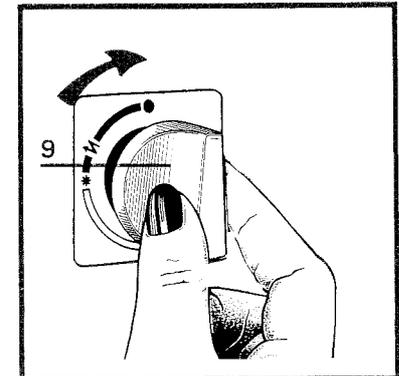


Fig. 14

Notice d'emploi et d'entretien (usager)

MADAME, MONSIEUR,

Vous avez acheté un chauffe-eau Chaffoteaux et Maury BAYARD 5 TS. Cet appareil assurera pendant de longues années votre distribution d'eau chaude.

Afin d'en obtenir le meilleur rendement, nous vous engageons à lire attentivement cette notice et à la conserver.

Seul un installateur qualifié peut installer, régler et mettre en service cet appareil. (Pour les conditions d'installation, voir pages 5 et 6).

Si la pression d'eau est normale, il peut fournir par minute environ 2,5 litres d'eau à 60-65° pour la vaisselle ou 5 litres d'eau à 40° pour la toilette.

mise en service

- 1) Vérifiez que les robinets d'arrêt d'eau et de gaz montés sous l'appareil sont bien ouverts. Pour les appareils alimentés en Butane - Propane, ouvrir le détendeur.
- 2) Tournez le bouton (9) dans le sens de la flèche. Le dé clic en face du repère  (allumage piézo) provoque l'étincelle de l'allumage de la veilleuse (fig.11).

Remarque : Il se peut qu'il soit nécessaire d'attendre quelques instants que l'air soit chassé du tube de veilleuse avant que celle-ci ne s'allume. Dans ce cas, répétez la manœuvre.

- 3) La veilleuse étant allumée, le bouton en face du repère * attendre quelques instants, pour amener la sécurité thermocouple.
- 4) Tournez doucement le bouton (9) dans le sens de la flèche jusqu'au repère position plein gaz  (fig.12). L'appareil est prêt à fonctionner. Il s'allumera à l'ouverture d'un robinet d'eau chaude.

réglage eau chaude

- Pour avoir de l'eau très chaude (65° environ), tournez le bouton (11) du sélecteur de température vers la droite (repère ▼ vertical).
- Pour avoir de l'eau moins chaude, tournez le bouton (11) vers la gauche.
- Si vous désirez avoir de l'eau tiède à faible débit :
 - Fermez le sélecteur de température en tournant le bouton (11) à fond vers la droite (repère ▼ vertical) (fig.13).
 - Tournez la manette de gaz (9) dans le sens de la flèche vers le repère . Vous diminuez ainsi la consommation de gaz de votre chauffe-eau.

ATTENTION :

N'utilisez de l'eau très chaude que lorsque c'est nécessaire (pour la vaisselle par exemple). Dans les autres cas, il est préférable de réduire la température de l'eau en tournant le bouton (11) vers la gauche, plutôt que de mélanger de l'eau froide à l'eau très chaude. On diminue ainsi le dépôt de calcaire dans le serpentin.

Nota : Si la pression d'eau est faible (moins de 500 g), il est possible que, le sélecteur étant ouvert, le brûleur ne s'allume pas. Il faut alors tourner le bouton du sélecteur (11) vers la droite jusqu'à ce que le brûleur s'allume.

arrêt

- Tournez le bouton (9) à fond vers la droite jusqu'au signe «●» fermé (fig. 14).

sécurité

VOTRE BAYARD 5 TS EST MUNI DE DEUX DISPOSITIFS DE SECURITE ORIGINAUX CONFORMEMENT A L'ARRETE DU 2 AOUT 1977 :

- Une sécurité d'atmosphère entraînant l'arrêt du chauffe-eau si le local où il est installé est mal ventilé ;
- Une sécurité préventive d'entretien entraînant l'arrêt du chauffe-eau dans le cas d'un encrassement anormal du corps de chauffe.
- La présence de ces dispositifs autorise l'installation de l'appareil sans raccordement à une cheminée.

SI VOTRE APPAREIL SE MET EN SECURITE DURANT UN PUISAGE VOUS DEVEZ :

- aérez largement le local.
- vérifiez que les ventilations hautes et basses ne sont pas bouchées.
- procédez ensuite à la remise en service de l'appareil en réallumant la veilleuse comme décrit ci-contre.

Si ces mises en sécurité se reproduisent, une vérification de l'appareil est nécessaire et en particulier un nettoyage du corps de chauffe. Ces interventions doivent être effectuées par une personne qualifiée.

entretien

VIDANGE DE L'APPAREIL (voir page 7).

NETTOYAGE DE LA VEILLEUSE

Démontage de la calandre (fig. 3).

- Otez la manette gaz (9), le bouton (11) du sélecteur et les croisillons des robinets de puisage (s'il y en a) en tirant vers soi. Dévissez la bague moletée (13).
- Dégagez le bas de la calandre en la tirant vers l'avant et soulevez pour la décrocher.

Démontage du diffuseur de veilleuse (fig. 1 et 8).

- Dévissez complètement la vis (24) et otez le diffuseur de veilleuse (25) en dégageant le 1/2 collier de 1 cm maximum vers l'avant de façon à ne pas détériorer le tube d'encrassement (4).
- Nettoyez intérieurement le diffuseur (25).
- Remontez le diffuseur de veilleuse (25) et serrez doucement la vis (24).

Il y a lieu de faire entretenir périodiquement votre appareil par votre installateur ou à défaut, par notre station service régionale.

Pour un bon fonctionnement de l'appareil, il est recommandé de procéder au nettoyage de la veilleuse, une fois par an.

L'ensemble sécurité d'atmosphère - sécurité préventive d'entretien - est constitué principalement d'un ensemble TC-résistance bouchon magnétique - veilleuse - appairé et indisociable.

En cas d'incident cet ensemble complet devra être changé.

Notice technique d'installation

Le chauffe-eau BAYARD 5 TS est un appareil «multigaz» de 8,7 kW à production d'eau chaude instantanée.

Il est destiné à alimenter en eau chaude plusieurs postes de puisage tels que : évier, lavabo, douche, bidet.

Cet appareil est livré en deux modèles :

Modèle 1 F : avec batterie mélangeuse et distribution d'eau chaude à distance.

Modèle 2 F : pour distribution d'eau chaude à distance seulement.

caractéristiques

Puissance utile	kW	8,7	
Débit d'eau porté de 15 à 40° C	l/mn	5	
Débit d'eau porté de 15 à 65° C	l/mn	2,5	
Rendement (sur PCI)	Plus de 85 %		
Pression d'eau minimum pour le fonctionnement de la valve normale	bar*	Sélecteur fermé 0,250 Sélecteur ouvert 0,500	
Pression d'eau minimum pour le fonctionnement de la valve basse pression.	bar*	0,10	
Pression d'eau maximum (appareil normal)	bars	10	
Pression d'eau maximum (appareil basse pression)	bars	2,5	
DEBITS DE GAZ	PCS	Pression	Débit
Gaz de ville →	17,6 MJ/m ³ 18,8 MJ/m ³ 19,7 MJ/m ³	8 mbar	41,4 l/mn
Air propane → →			26,7 l/mn
Gaz de Lacq → →			37 l/mn
Gaz de Groningue →	27,2 MJ/m ³	8 mbar	26,7 l/mn
Gaz de Groningue →	40,4 MJ/m ³	18 mbar	17,8 l/mn
Gaz de Groningue →	35,2 MJ/m ³	25 mbar	20,5 l/mn
Gaz Butane → →	49,5 MJ/kg	28 mbar	13,1 g/mn
Gaz Propane → →	50,4 MJ/kg	37 mbar	13,1 g/mn
PERCAGE DES INJECTEURS	Brûleur	Veilleuse	
Gaz de ville	2,33	0,50	
Air propane (27,2 MJ/m ³)	2,33	0,40	
Gaz de Lacq	1,18	0,23	
Gaz de Groningue	1,38	0,26	
Gaz Butane - Propane	0,68	0,15	
Opercule Ø 2,05 (Cat III) sans Opercule (Cat I.3)			
* 1 bar = 1,02 Kg/cm ² (la pression doit être mesurée à l'appareil en fonctionnement).			

conditions d'installation

L'installation doit être conforme à la réglementation de sécurité : Arrêté du 2 Août 1977 :

Article 15-II, A : Prescriptions générales.

Aucun appareil à circuit non étanche, raccordé ou non, ne pourra être installé dans un local ne répondant pas aux prescriptions suivantes :

1) Comporter une amenée d'air permanente, directe ou indirecte :

Cette amenée d'air, établie en tenant compte des caractéristiques des appareils installés, doit être obtenue par un ou plusieurs orifices offrant une section libre totale qui ne peut être inférieure à 50 centimètres carrés quand la sortie d'air ou des produits s'effectue, au moins partiellement, par un conduit vertical et à 100 centimètres carrés quand la sortie d'air ou des produits de combustion s'effectue uniquement par un passage au travers d'une paroi extérieure ; dans ce dernier cas, l'amenée est nécessairement directe.

Les amenées d'air directes doivent être conçues, compte tenu du système de chauffage, de manière à ne pas être une cause d'inconfort pour les occupants, conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 octobre 1969 sur l'aération des logements.

L'utilisateur doit veiller à maintenir l'amenée d'air en bon état de fonctionnement et à ne pas en réduire ou obturer la section de quelque manière que ce soit.

2) Comporter, si l'un des appareils au moins est non raccordé, une sortie d'air en partie haute.

Cette sortie d'air est établie en tenant compte des caractéristiques des appareils non raccordés et réalisée : soit par un ou plusieurs orifices dont la section totale libre ne peut être inférieure à 100 centimètres carrés disposée à la base d'un conduit vertical ou dans une paroi extérieure (cette dernière solution n'est admise que dans les constructions anciennes non soumises au décret du 14 juin 1969), soit par la prise d'air du coupe-tirage d'un appareil raccordé à condition que la partie supérieure de l'entrée du coupe-tirage soit située à 1,80 mètre au moins au-dessus du sol ; ces sections minimales ne sont pas imposées dans le cas où l'évacuation de l'air se fait par tirage mécanique.

conditions d'installation

- 3) Avoir un volume brut d'au moins 8 mètres cubes, ce chiffre étant porté à 15 mètres cubes dans le cas d'installation nouvelle comportant un chauffe-eau non raccordé.

Par volume brut, on entend le volume délimité par les parois du local sans déduction des objets mobiliers qu'il renferme.

Les dispositions de l'article 22 de l'arrêté du 15 octobre 1962 restent applicables au remplacement, sans modifications d'emplacement, d'appareils installés antérieurement à l'entrée en vigueur de la disposition susvisée (3).

- 4) Soit :

Etre pourvu, afin de permettre, en cas de besoin, une aération rapide, d'un ou plusieurs châssis ou fenêtres ouvrants directement sur l'extérieur ou sur une courette intérieure d'une largeur au moins égale à deux mètres. La surface de la partie ouvrante ne peut être inférieure à 0,40 mètre carré ;

Etre en communication, par une porte non condamnée, avec un local muni de tels châssis ou fenêtres, à condition de pouvoir être balayé par un circuit d'air rapide mettant en communication deux façades.

Article 17-II :

Un appareil de production d'eau chaude non raccordé ne doit en aucun cas être installé dans une salle de bain, dans une salle de douches, dans une chambre à coucher dans une salle de séjour ou dans une pièce en communication avec ces pièces par une ouverture permanente autre que celle prévue pour l'amenée d'air en partie basse.

Ces appareils ne peuvent pas être installés dans un local dans lequel la sortie des produits de combustion a lieu par ventilation mécanique contrôlée.

Un local ne doit pas contenir plus d'un appareil de production d'eau chaude non raccordé.

Un appareil de production d'eau chaude non raccordé ne doit pas desservir des récipients de plus de 50 litres de capacité, notamment ni bac à laver, ni baignoire.

Il ne doit pas desservir plus de trois postes installés et ces trois postes ne peuvent être installés dans plus de deux pièces distinctes.

pose de l'appareil

Démontage de la calandre (voir emploi et entretien p. 4).

- Placer le piton de fixation à 278 mm au-dessus de l'axe de l'arrivée d'eau. Le diablo du piton peut se visser plus ou moins pour tenir compte de l'épaisseur du carrelage. Accrocher l'appareil en engageant l'encoche découpée dans le dos sur le diablo de fixation.
- Purger à fond les canalisations d'eau et de gaz avant de raccorder l'appareil. L'appareil est livré complet prêt à poser.

raccordements

L'appareil comporte les équipements de raccordement suivants :

1) RACCORDEMENTS GAZ

Gaz de Ville air propane (fig. 4).

- un robinet d'arrêt de gaz embout mâle (14) Ø 1/2".
- une douille coudée (15) Ø 12,5 x 14 avec joint et écrou

Gaz Naturel (fig. 4).

- un robinet d'arrêt de gaz embout mâle (14) Ø 1/2".
- une douille coudée (15) Ø 10 x 12 avec joint et écrou.

Gaz Butane-Propane (fig. 5).

- un raccord bicône (16).
- une douille coudée (17) Ø 6 x 8 avec vis raccord et bague bicône.

Nota : Il est nécessaire d'employer un détendeur d'un débit suffisant pour alimenter l'appareil (mini 2,6 kg/h).

La longueur de la canalisation entre le détendeur et l'appareil doit être inférieure à 2 m.

2) RACCORDEMENTS EAU FROIDE - EAU CHAUDE

Eau froide (fig. 4 et 5).

- un robinet d'arrêt d'eau embout mâle (18) Ø 1/2" (pression normale).
- un raccord embout mâle (19) Ø 1/2" (basse pression).

Eau chaude (fig. 4 et 5).

- une douille coudée (20) Ø 8 x 10 avec écrou et joint (livré uniquement en version 2 F).

3) MONTAGE TUYAUTERIES NON ENCASTREES.

- fig. 4, exemple de montage d'un appareil pression normale et gaz de ville - air propane ou gaz naturel.
- fig. 5, exemple de montage d'un appareil basse pression en Butane-Propane.

4) MONTAGE TUYAUTERIES ENCASTREES.

- fig. 6, exemple de montage d'un appareil pression normale en gaz de ville - air propané ou gaz naturel. Il est nécessaire de commander des raccords spéciaux, livrés sur demande :
- raccords gaz (21), n° 18487 pour gaz de ville ou air propané et n° 18489 pour gaz naturel.
- raccord eau froide (22) n° 18488.

mise en service

(Voir page 4).

réglages

DEBIT DE GAZ (uniquement en cas de changement de gaz).

Le débit de gaz est réglé dans des conditions moyennes au départ de l'usine.

A) GAZ DE VILLE - AIR PROPANE - GAZ NATUREL (fig. 7).

- Oter le capuchon (23).
Agir sur la vis de réglage (33) pour régler le débit de gaz. En vissant on diminue le débit, en dévissant on l'augmente.

Nota I. — La vis de réglage étant très sensible, repérer la position initiale et visser ou dévisser en s'écartant peu de cette position.

Nota II. — Lorsque la pression du gaz est faible, le fait de dévisser cet organe de réglage ne permet pas d'obtenir une augmentation du débit de gaz, celui-ci étant limité par la faible pression. Si par la suite la pression devenait importante, l'organe de réglage ayant été trop dévissé empêcherait le fonctionnement normal du régulateur de gaz et le débit serait anormalement élevé.

En conclusion. — A faible pression de gaz, ne jamais dévisser cet organe de réglage au-delà du point à partir duquel il n'a plus d'action sur le débit.

B) GAZ BUTANE - PROPANE

Pas de réglage.

Le débit de gaz est réglé automatiquement par le détendeur de l'installation.

entretien

VIDANGE DE L'APPAREIL

S'il y a risque de gel :

- Fermez le robinet d'arrêt d'eau (18).
- Ouvrez le robinet d'eau chaude.
- Vidangez l'appareil en dévissant le bouchon gris (34) (fig. 10).

changement de gaz

(UNIQUEMENT POUR CAT. III)

1) CHANGEMENT GAZ DE VILLE A L'AIR PROPANE 27,2 (fig. 8 et 9).

- Fermer le robinet de gaz et ôter la calandre (voir page 4).
- Dévisser la vis (24) et ôter le diffuseur de veilleuse (25).
- Dévisser les 2 vis (26) et ôter la nourrice (7).
- Retirer les buses (27) entourant les injecteurs.
- Changer le joint de nourrice (28).
- Remonter la nourrice (7) et visser fortement les 2 vis (26).
- Changer l'injecteur de veilleuse (29).
- Remonter le diffuseur de veilleuse (25) et serrer doucement la vis (24).
- Changer l'ensemble coiffe couronne de veilleuse (32).
- Régler le débit de gaz (voir pages 5 et 7).

2) CHANGEMENT GAZ DE VILLE OU AIR PROPANE 27,2 AU GAZ DE LACQ (fig. 8 et 9).

- Fermer le robinet de gaz et ôter la calandre (voir page 4).
- Dévisser la vis (24) et ôter le diffuseur de veilleuse (25).
- Dévisser les 2 vis (26) et ôter la nourrice (7).
- Retirer les buses (27) entourant les injecteurs (s'il y en a).
- Changer le joint de nourrice (28).
- Monter la nourrice (7) équipée des injecteurs Lacq et visser fortement les 2 vis (26).
- Changer l'injecteur de veilleuse (29).
- Remonter le diffuseur de veilleuse (25) et serrer doucement la vis (24).
- Changer l'ensemble coiffe couronne de veilleuse (32).
- Dévisser les deux vis (30).
- Retirer le couvercle (31) sur partie gaz.
- Changer le clapet gaz progressif en mettant en place celui correspondant au gaz de Lacq (repéré par 2 gorges).
- Remettre en place le couvercle (31) et visser fortement les 2 vis (30).
- Régler le débit gaz (voir pages 5 et 7).

3) CHANGEMENT GAZ DE VILLE OU AIR PROPANE 27,2 AU GAZ DE GRONINGUE (fig. 8 et 9).

- Fermer le robinet de gaz et ôter la calandre (voir page 4).
- Dévisser la vis (24) et ôter le diffuseur de veilleuse (25).
- Dévisser les 2 vis (26) et ôter la nourrice (7).
- Retirer les buses (27) entourant les injecteurs (s'il y en a).
- Changer le joint de nourrice (28).
- Monter la nourrice (7) équipée des injecteurs Groningue et visser fortement les 2 vis (26).

Notice technique d'installation

changement de gaz

- Changer l'injecteur de veilleuse (29).
- Remonter le diffuseur de veilleuse (25) et serrer doucement la vis (24).
- Changer l'ensemble coiffe-couronne de veilleuse (32).
- Dévisser les 2 vis (30).
- Retirer le couvercle (31) sur partie gaz.
- Changer le clapet gaz progressif en mettant en place celui correspondant au gaz Groningue (idem Lacq, repéré par 2 gorges).
- Remettre en place le couvercle (31) et visser fortement les 2 vis (30).
- Régler le débit de gaz (voir pages 5 et 7).

4) CHANGEMENT GAZ DE VILLE OU AIR PROPANE 27,2 AUX GAZ BUTANE - PROPANE (fig. 7, 8 et 9).

- Fermer le robinet de gaz et ôter la calandre (voir page 4).
- Dévisser la vis (24) et ôter le diffuseur de veilleuse (25).
- Dévisser les 2 vis (26) et ôter la nourrice (7).
- Retirer les buses (27) entourant les injecteurs (s'il y en a).
- Changer le joint de nourrice (28).
- Monter la nourrice (7) équipée des injecteurs Butane - Propane et du diaphragme gaz à visser. Visser fortement les 2 vis (26).
- Changer l'injecteur de veilleuse (29).
- Remonter le diffuseur de veilleuse (25) et serrer doucement la vis (24).
- Changer l'ensemble coiffe-couronne de veilleuse (32).
- Dévisser les 2 vis (30).
- Retirer le couvercle (31) sur partie gaz.
- Changer le clapet gaz progressif en mettant en place celui correspondant aux gaz Butane - Propane repéré par 3 gorges.
- Remettre en place le couvercle (31) et visser fortement les 2 vis (30).
- Mettre hors service le régulateur gaz en dévissant au maximum la vis de réglage (33).

5) CHANGEMENT GAZ DE LACQ AU GAZ DE GRONINGUE (fig. 8 et 9).

- Fermer le robinet de gaz et ôter la calandre (voir page 4).
- Dévisser la vis (24) et ôter le diffuseur de veilleuse (25).
- Dévisser les 2 vis (26) et ôter la nourrice (7).
- Changer le joint de nourrice (28).
- Monter la nourrice (7) équipée des injecteurs Groningue et visser fortement les 2 vis (26).

changement de gaz

- Changer l'injecteur de veilleuse (29).
- Remonter le diffuseur de veilleuse (25) et serrer doucement la vis (24).
- Changer l'ensemble coiffe-couronne de veilleuse (32).
- Régler le débit de gaz (voir pages 5 et 7).

6) CHANGEMENT GAZ DE LACQ AUX GAZ BUTANE - PROPANE (fig. 7, 8 et 9).

- Fermer le robinet de gaz et ôter la calandre (voir page 4).
- Dévisser la vis (24) et ôter le diffuseur de veilleuse (25).
- Dévisser les 2 vis (26) et ôter la nourrice (7).
- Changer le joint de nourrice (28).
- Monter la nourrice (7) équipée des injecteurs Butane - Propane et du diaphragme gaz à visser. Visser fortement les 2 vis (26).
- Changer l'injecteur de veilleuse (29).
- Remonter le diffuseur de veilleuse (25) et serrer doucement la vis (24).
- Changer l'ensemble coiffe-couronne de veilleuse (32).
- Dévisser les 2 vis (30).
- Retirer le couvercle (31) sur partie gaz.
- Changer le clapet gaz progressif en mettant en place celui correspondant aux gaz Butane - Propane (repéré par 3 gorges).
- Remettre en place le couvercle (31) et visser fortement les 2 vis (30).
- Mettre hors service le régulateur gaz en dévissant au maximum la vis de réglage (33).

7) CHANGEMENT GAZ DE GRONINGUE AUX GAZ BUTANE - PROPANE (fig. 7, 8 et 9).

- Fermer le robinet de gaz et ôter la calandre (voir page 4).
- Dévisser la vis (24) et ôter le diffuseur de veilleuse (25).
- Dévisser les 2 vis (26) et ôter la nourrice (7).
- Changer le joint de nourrice (28).
- Monter la nourrice (7) équipée des injecteurs Butane - Propane et du diaphragme gaz à visser. Visser fortement les 2 vis (26).
- Changer l'injecteur de veilleuse (29).
- Remonter le diffuseur de veilleuse (25) et serrer doucement la vis (24).
- Changer l'ensemble coiffe-couronne de veilleuse (32).
- Dévisser les 2 vis (30).
- Retirer le couvercle (31) sur partie gaz.
- Changer le clapet progressif en mettant en place celui correspondant aux gaz Butane - Propane (repéré par 3 gorges).
- Remettre en place le couvercle (31) et visser fortement les 2 vis (30).
- Mettre hors de service le régulateur gaz en dévissant au maximum la vis de réglage (33).

pièces de rechange

1a	40284	1F	36	39055
1b	40283	2F	37	39060
2	36728		38	21061/34
3	34040		39	34094
4	35485		40	20267
5	32119	1F	41	34239
6	32120	1F	42	22833/10
7	34392		43	18961
8	22829/13		44	21061/07
9	22830/10		45	34385
10	35197		46	34359
11	36463		47a	37738 GV.AP
12	5788		47b	40386 H
13	38208/08		47c	40387 L
14	37063		47d	40388 B
15	40291		48a	14154/27 L
16a	41099	GV	48b	14154/15 B
16b	41100	AP	49a	19224/04 GV.AP
16c	41101	H	49b	14154/18 H
16d	41102	L	50	33867
16e	41103	B	51	22835/14
17	22113/11		52a	37854 1F
18a	40087	GV	52b	37855 2F
18b	40088	AP	53	32122 1F
18c	39147	L	54	22829/09
18d	34802	H	55	24164/10
18e	34079	B	56	32123
19	38423/08		57	5579
20	24184/09		58	19448/03
21a	34591	(GV-HB)	59	16416
21b	34118/01	(L-AP)	60	18197/30
22	41457		61	22829/14
23	37830		62	31850
24a	41105	GV.AP	63	24164/14
24b	41106	H.L	64	22830/10
24c	41107	B	65	24164/16
25	33596		66	39553
26	23961		67	22829/15 1F
27	41919		68	5674
28	11473			
29	38152			
30	32290			
31	22871			
32a	39107	GV.AP		
32b	34623	H.L		
32c	34213	B		
33	34574			
34	39052/00			
35	22113/11			

POCHETTE ACCES.

38457	1F	GV-AP
38458	H-L	
38459	B	
38463	2F	GV-AP
38464	H-L	
38465	B	

